Collège Les Roches, Durtal

PLAN DE PRÉVENTION DU HARCÈLEMENT ENTRE ÉLÈVES

Partenariat

- Mise à disposition d'informations par la référente harcèlement ou par la cheffe d'établissement pour la lutte contre le harcèlement à destination des élèves (documents au CDI) et du personnel de l'établissement (documents en salle des professeurs)
- Veille assurée par la référente harcèlement
- Discussion en ateliers sur le règlement intérieur pour validation en conseil d'administration
- Cellules de veilles et de GPDS les vendredi matins avec la présence de la cheffe d'établissement, de la PSY-EN, de l'infirmière et de l'assistante sociale pour l'étude de situations proposées par un membre de la communauté éducative. En fonction des situations, appel à des structures extérieures.
- Prise en charge par l'assistante sociale, l'infirmière ou la PSY-EN en cas de situation d'harcèlement.

Pédagogie et coopération

- Travailler la question du harcèlement et du cyber harcèlement en EMC
- Mise en place d'une journée « 4 parcours » regroupant des actions et interventions dans les 4 domaines dont le parcours citoyen et le parcours de santé
- Valorisation des actions citoyennes au sein de l'établissement avec la mise en place des « maisons »
- Intervention de la BPDJ concernant l'éducation aux réseaux sociaux et le cyberharcèlement

Des élèves acteurs de la prévention

- Sensibilisation au sein de toutes les classes lors de la journée de lutte contre le harcèlement ainsi qu'au long de l'année via des interventions extérieures
- Participation au prix « non au harcèlement » en collaboration avec le CCALS
- Mise en place d'un protocole d'actions, mise en place de la méthode Pikas

Justice scolaire

- Mutualisation des pratiques de chacun, application du règlement intérieur
- Mise en place d'une hiérarchie des règles, situations individuelles et familiales prises en compte
- Travaux réflexifs entrepris par les élèves et après accord des parents sur demande du chef d'établissement
- Cyber violences à étudier au sein du collège avec le support service civique

Coéducation

- Prise en charge individuelle de chaque partie par la cheffe d'établissement, son adjointe ou la référente harcèlement.
- Suivre les situations de harcèlement avec un retour régulier aux parents, même lorsqu'elles se déroulent en partie sur Internet
- Respect du protocole d'intervention (mis à disposition des parents, du personnel et des élèves)

Qualité de vie à l'école

- Accueil des nouveaux arrivants par le chef d'établissement et les professeurs et la vie scolaire
- Organisation d'une journée, quatre parcours pour tous les niveaux
- Surveillance constante dans l'enceinte de l'établissement, sensibilisation à la question des émotions

Stratégie d'équipe

- Sensibiliser tous les personnels (administratifs et techniques compris) régulièrement et sur le long terme, formation de proximité.
- Mise en place d'une référence harcèlement
- Mise en place de protocoles connus de tous les personnels